

Le procès se poursuit
Khalifa versait
des commissions
aux responsables des OPGI

T. Mansour

Après avoir entendu durant plusieurs jours les directeurs généraux, les présidents des conseils d'administration des caisses (sociales, des retraites...), dont le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd, ainsi que le ministre du Travail et des Affaires sociales de l'époque, M. Aboudjerra Soltani, c'était hier au tour des responsables des Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) qui ont perdu, eux aussi, des sommes astronomiques. Le premier accusé de la journée à se présenter devant le tribunal criminel de Blida a été le directeur de l'administration et des finances de l'OPGI de Relizane, M. Barkat Benachir, qui affirma qu'il n'a fait qu'obéir aux ordres puisque c'est le DG qui a eu les premiers contacts avec Khalifa Bank et que le DAT a été effectué le 1^{er} juillet 2002 pour un montant de 8 milliards de centimes. «Le taux d'intérêts a été négocié par le DG, M. Bacha, et j'étais présent pour le conseiller: nous avons un taux de 10,25%». La présidente lui demanda par la suite de quels privilèges il a bénéficié, mais l'accusé a nié en avoir jamais eu. Il déclara en outre ne pas avoir entendu parler de la commission de 1% du montant du DAT que lui aurait versé Khalifa Bank. Il fut ensuite questionné par le procureur général qui demanda des détails supplémentaires concernant l'opération de dépôt, la signature de la convention...

Le comptable de l'unité de Relizane, M. Bencetta Ali Tayeb, comparut ensuite pour les mêmes chefs d'accusation, c'est-à-dire corruption et trafic d'influence. La présidente lui demanda, comme à ceux qui l'ont précédé, de se présenter à la cour: ce qu'il fit, la provenance des fonds, les statuts de l'office qui l'emploie. Là aussi, l'accusé essaya de justifier les dépôts de fonds par le taux élevé des intérêts proposé par Khalifa Bank. Il confirma qu'il s'est déplacé à Oran pour y déposer le chèque de 30.000.000 de dinars. «Est-ce que vous avez demandé l'aval du conseil d'administration?», lui demanda la présidente. «Non Madame, car nous n'en avions pas. Lancien CA avait terminé son mandat et le ministère n'en avait pas encore désigné un autre!».

Après lui, ce fut au tour du directeur de l'unité OPGI de Relizane, M. Ouail Abdelhamid, qui, après s'être présenté à la cour, a commencé à répondre aux questions de la présidente. «Pourquoi avez-vous décidé de faire un placement à Khalifa Bank?», lui demanda-t-elle. L'accusé déclara: «C'est sur injonction de la DG que nous l'avions fait. Nous avons reçu la convention déjà signée par M. Bacha et il ne nous restait qu'à retirer l'argent du CPA et le déposer à Khalifa Bank». Le montant qui a été déposé est de 3 milliards, d'après les déclarations de l'accusé. Concernant l'agence où fut effectué le DAT, le directeur de l'unité cita celle d'Oran. «Et c'est vous qui vous êtes déplacé?», questionna la présidente. «Non, c'est le comptable», répondit l'accusé. Il déclara ensuite que l'argent était déposé auprès du CPA et qu'il a signé une demande de retrait, lui et le comptable. Le CPA a alors délivré un chèque de banque et Khalifa Bank a pu retirer les 30.000.000 dinars.

Le procureur général intervint ensuite pour rappeler à l'accusé qu'en novembre 2002, il y avait une agence Khalifa à Relizane. «Alors pourquoi Oran?». Réponse: «Celle

de Relizane n'était pas encore opérationnelle». La présidente reprit alors ses questions et demanda à M. Ouail de lui parler de la commission de 1% du montant du DAT que lui a versée Khalifa Bank. Il bafouilla une réponse incompréhensible et déclara qu'il n'a jamais touché ces 30 millions de centimes. Concernant le taux d'intérêts (10%), l'assistance apprit que c'est le DG et le DAF (directeur de l'administration et des finances) qui l'ont négocié. Voulu toujours plus, Mme Brahimi dit: «La convention signée avec Khalifa Bank est-elle la même que celle avec la DG ou est-ce une convention propre à l'unité?». Quand M. Ouail déclara que c'était une convention à part, elle lui demanda: «Alors pourquoi ne l'avez-vous pas signée vous-même?». «Nous dépendons du DG et il a signé!», répondit-il. La présidente reprit: «Quand vous avez fait le dépôt à terme au niveau du CPA, qui a signé?». Réponse: «C'est moi!». «Et alors pourquoi pas pour le dépôt à Khalifa Bank?». Silence. Le ministère public et la défense n'ayant pas de questions à poser à l'accusé, la présidente le remercia et lui demanda de se tenir à la disposition de la cour si elle a besoin de lui.

Vint ensuite le tour de Saïd Bacha, directeur général de l'OPGI de Relizane, d'être entendu. Lui aussi est poursuivi pour corruption et trafic d'influence. La première question de la présidente fut les motivations qui ont poussé le DG à effectuer ce DAT auprès de Khalifa Bank. Il déclara: «J'ai été muté à Relizane en mars 2002, et une semaine après ma nomination, j'ai reçu deux émissaires de Khalifa. Je ne connais pas ces deux personnes et elles m'ont proposé d'effectuer un dépôt à terme auprès de Khalifa Bank. Je leur ai dit que j'allais réfléchir. Et après leur retour, j'ai appelé le DAF pour les questions techniques. Nous avons négocié le taux d'intérêts et nous nous sommes entendus sur 10,25%. J'ai alors signé la convention avec eux quand elle a été prête». «Quel montant avez-vous déposé?», lui demanda Mme Brahimi.

Il répondit: «80 millions de dinars que nous avons déposés le 1^{er} juillet 2002. Concernant le conseil d'administration, l'accusé déclara lui aussi que le premier ayant terminé son mandat, ils sont restés quelque temps sans CA, en attendant la désignation par la tutelle.

La présidente continua avec une autre question: «Et à Béjaïa, quand vous y étiez, est-ce que l'OPGI avait un compte à Khalifa Bank?».

«Oui madame» fut sa réponse. «Je vais donc vous prouver que vous connaissez les deux personnes qui se sont présentées à vous à Relizane, puisque ce sont les mêmes qui étaient à Béjaïa, et vous y étiez», lui fit remarquer Mme Brahimi. Réponse: «J'étais DG adjoint à Béjaïa et je ne m'occupais pas de gestion à l'époque». La présidente, continuant sur sa lancée, demanda à l'accusé s'il connaissait Ighil Meziane et Ghers Hakim. La réponse fut négative: «Non, je ne les connais pas. Je les ai vus lors de la confrontation chez le juge d'instruction». Il affirma par la suite n'avoir eu aucun privilège personnel, hormis le taux d'intérêts qui était beaucoup plus élevé qu'auprès des banques publiques.

La présidente demanda à l'accusé s'il avait cherché à connaître la santé financière de Khalifa Bank.

Le DG de l'OPGI Relizane lui répondit que «non, nous n'avons pas jugé utile de le faire, d'autant plus que les autres offices et beaucoup

d'institutions ont déposé leur argent dans les coffres de Khalifa».

Concernant la commission de 1% que Khalifa Bank aurait versée à l'accusé en contrepartie du dépôt, l'accusé déclare n'en avoir pris connaissance que chez les gendarmes.

L'intervention du PG a été axée au début sur le parcours professionnel de M. Bacha, qui était chef de service à Tizi-Ouzou, DG adjoint à Béjaïa, pour être enfin promu directeur général à Relizane. Par la suite, le PG revint sur le fait que le ministère ait été averti ou non de ces dépôts et pour lequel l'accusé affirma que cela était fait d'une manière automatique chaque mois.

A une question du PG concernant les commissions et les écritures comptables de Khalifa Bank y afférentes, le DG de l'OPGI déclara: «C'est une invention de la banque pour détourner les soupçons!».

La présidente appela Boussena Redouane, directeur administratif et financier de l'OPGI d'Oran, pour qui le mêmes chefs d'accusation ont été cités. La présidente lui demanda d'où proviennent les fonds des offices et il déclara que c'était les produits des locations, des promotions immobilières, etc. Ces fonds étaient entrepris auprès de divers établissements financiers comme la BDL, le CPA et la CNMA. «C'est le DG, Kheireddine Oualid, qui a décidé des DAT à effectuer auprès de Khalifa Bank. Nous avons effectué un premier dépôt de 42 milliards de 26.02.01 à un taux de 12%, puis, 3 mois après, un autre de 60 milliards (reconduction du 1^{er}, plus les intérêts», répondit l'accusé, à la question de la présidente qui lui a demandé de parler des dépôts et des conditions qui les ont accompagnés.

En tout, il y a eu 100 milliards déposés par l'OPGI d'Oran dans les caisses de Khalifa, ce qui a donné lieu au versement de deux commissions par Khalifa Bank, la première pour un montant de 2.500.000 dinars et la deuxième de 500 millions de centimes. La présidente lui demanda: «Qui en a bénéficié?». Réponse: «Je ne sais pas».

Après lui, c'est Kheireddine Oualid, le directeur général de l'OPGI d'Oran, qui fut entendu lui aussi en qualité d'accusé de corruption et de trafic d'influence.

Il ressort de toutes ses déclarations qu'il confirme les dires du DAF qui l'a précédé à la barre, aussi bien en ce qui concerne le montant des 100 milliards de centimes déposés à Khalifa Bank et qui ont été entièrement perdus, que pour les circonstances dans lesquelles il a été amené à faire ce placement. Il déclara qu'il a reçu dans son bureau trois personnes de Khalifa, Ighil Meziane, Kechad Belaid et une troisième qu'il ne connaît pas. Cette dernière a été identifiée par Ighil Meziane sur insistence de la présidente comme étant Hamma Kamel.

Le prévenu a réfuté la véracité des écritures brandies par la juge concernant un sous-compte spécial où les sommes de 5 millions de dinars et 2,5 millions de dinars avaient transité sous forme de commissions. Et d'estimer que «ces écritures sont internes à Khalifa Bank et l'OPGI n'a appris leur existence qu'une fois la liquidation de la banque prononcées». En outre, il a reconnu avoir reçu une carte de gratuité sur les lignes de Khalifa Airways.

Il a aussi affirmé que le conseil d'administration a donné son accord pour ce placement. Il déclara enfin qu'il est actuellement directeur de l'AADL Alger.

OPINION

Par Saïd Lounès

L'affaire Khalifa dévoile
la corruption insurrectionnelle

Depuis que le tribunal de Blida procède à une autopsie minutieuse et pédagogique du cœur du problème Khalifa, on découvre comment la banque était à la fois irriguée et spoliée de l'épargne publique. Tout le reste des affaires judiciaires du groupe découlera de l'intelligence de ce procès. D'emblée, un effet de mode est nettement perceptible. Beaucoup de jeunes défilent dans les salons de coiffure pour se faire un bouc à la Moumen. Le golden-boy est devenu leur idole à la manière de Ben Laden. Il a ridiculisé le système et demeure insaisissable en le narguant par satellite. Les jeunes voient en Khalifa une sorte de Jesse James, ce cowboy qui volait l'argent des riches pour le donner aux pauvres. Comme cette anecdote du policier de l'aéroport à qui il offre une voiture. Ou ce steward à qui il accorde, en plein ciel, un crédit pour acheter un logement. Plus sérieusement, le verdict le plus radical a été prononcé par l'écrivain Yasmina Khadra, qui déclare au journal DNA que l'Algérie est revenue «A la case départ. Nous sommes de nouveau en 1962, au sortir d'une guerre avec les mêmes dirigeants impénients et inexpérimentés. C'est une malédiction. Le népotisme, le crime d'Etat organisé, la spoliation, la boulimie régnent. Pour l'heure, je ne vois pas d'issue. Je suis fatigué».

Tous les intellectuels sont fatigués et abasourdis par ce chaos financier, la mesure des détournements, cette overdose de scandales, une quasi-démence collective. Ce n'est pas un hasard si, avant le procès, Boutellika a prononcé deux discours d'impuissance et de fin de règne, invectivant les responsables. Connaissant les détails sordides de ce dossier, il sent bien venir la désapprobation populaire et internationale. Les dégâts sont irréversibles et dévastateurs. Quelle crédibilité peut avoir un pays avec un tel déballage d'incompétence, de complicité et de corruptibilité au degré le plus bas, du billet d'avion à la séance de thalasso. Le gouvernement, dont plusieurs membres ont aidé à naître, grandir et mourir le groupe Khalifa, s'amuse à réinventer «l'eau chaude», comme la création de cellules d'audit, le renforcement des inspections des finances publiques. Mais cela est censé exister. Et à quoi sert la Cour des comptes? Pourquoi les responsables du Trésor et des banques publiques ont-ils laissé vider leurs coffres sans dissuader leurs clients et tirer la sonnette d'alarme? Et le silence des commissaires aux comptes? Un expert-comptable est capable d'un seul coup d'oeil sur un document, un bilan, un ratio, une procédure ou un acte de gestion de déceler les failles et d'en aviser immédiatement qui de droit: les actionnaires et le procureur de la République. Est-ce un hasard si toute cette période de gabegie bancaire a coïncidé avec le gel prolongé et conflictuel de l'Ordre National des Experts-comptables, dont les membres ont fait le dos rond et rasé les murs des institutions qu'ils étaient censés contrôler, alors que la seule évocation de leur visite doit faire trembler tout gestionnaire. Dès que le liquidateur et les experts ont été missionnés, les détournements de Khalifa ont été décelés et reconstitués en deux temps, trois mouvements. Parce que c'est leur métier, parce qu'ils ont des compétences reconnues, parce qu'ils ont suivi un cursus de formation et un parcours professionnels balisés.

La généralisation de la corruption bancaire est connue de tous, certes. Mais les détails sont pour la première fois disséqués dans un procès public. C'est instructif d'entendre comment on a manipulé sans retenue des dépôts, crédits, transferts, intérêts, terrains, appartements, villas, voitures, billets d'avion, etc... Tous les projecteurs sont braqués sur Rafic Khalifa en oubliant que d'autres groupes privés ont été montés comme des fast-foods avec des crédits bancaires à fonds perdus et des surfacturations. Ceux qui se prennent pour des «capitaines d'industrie», en périssant, aujourd'hui, dans les médias

et les conférences, ne trompent personne sur l'origine de leurs richesses, alors qu'ils n'étaient que comptable, commerçant ou ancien moujahid. Qu'ont-ils inventé? Quelle est l'originalité de leur produit? Est-ce donc un exploit économique de vendre des voitures qu'on est incapables de fabriquer? Comment de nouvelles usines à boissons ont-elles pu dépasser aussi vite une marque centenaire comme Hamoud Boualem? Comment de petits patrons de PME en sont-ils arrivés, aujourd'hui, à côtoyer les grands patrons du MEDEF? Le mépris social pousse les gens à se poser la question: comment a-t-il fait pour devenir aussi riche alors qu'il n'a aucun talent. Dans tous les cas, la réponse est évidente: avec l'argent des autres, des banques, de l'Etat. Les affaires Khalifa Bank, Union Bank, CA Bank, BCIA-BEA, BNA, BADR, ne relèvent pas seulement de déliquance ou d'association de malfaiteurs, mais d'une véritable insurrection financière. On s'enrichit par tous les moyens et on se couvre mutuellement. Le pays est riche, mais ses richesses sont mal distribuées. La répartition des revenus est inégale et injuste. Alors tous ceux qui en ont la possibilité n'hésitent plus à se servir. Les statistiques d'intendants, économistes, comptables, caissiers, receveurs, banquiers, etc... condamnés pour détournements dépassent l'entendement. La culture et l'économie de la rente n'ont jamais cessé dans ce pays. Cela a commencé avec des gâteaux d'oranges ou de patates des domaines auto-gérés, puis des bons d'achat aux souk el-fellah, bons de véhicules Sonacom, logements, terrains, crédits, etc... Au fur et à mesure que le pays s'enrichit, la boulimie de la rente augmente proportionnellement. Et puisque le contrôle ne suit pas, pour qu'il se gêne, on tape dans la caisse, d'abord à la petite cuillère, puis à la louche, puis dans des sacs. Les 900 agents de sécurité de Khalifa n'assuraient aucune sécurité. Ils étaient recrutés et percevaient une rente parce qu'ils étaient les fils d'un tel ou les cousins de tel autre. Les jeunes d'aujourd'hui ne veulent pas se fatiguer pour des clopinettes. En attendant de s'enrichir, ils ont pour ambition deux choix de carrière: agent de sécurité ou chauffeur. C'est pour ça que le pays est contraint d'importer des chinois pour construire des logements. Jusqu'à quand le salaire d'un fonctionnaire ou d'un ouvrier sera-t-il inférieur aux gains d'un vendeur à la sauvette ou d'un gardien de parking? Comment admettre qu'à compétences et responsabilités égales, les managers algériens touchent des salaires misérables, alors que des managers étrangers dirigent des entreprises algériennes avec des salaires de 5000 à 30.000 Euro/mois. Les contrats de management sont une insulte à l'honneur et aux compétences de tous les cadres algériens. C'est ce mépris gouvernemental des travailleurs et des cadres qui a créé ce phénomène de corruption insurrectionnelle qui gangrène toutes les institutions de l'Etat, comme dans les républiques bananières. Comment s'étonner alors, que des cadres se bousculaient chez Khalifa proposer les dépôts de l'argent public, en échange de commissions et de cadeaux. Pour paraphraser feu Kaïd Ahmed, «avant que le groupe Khalifa ne se crée, l'Algérie était au bord du précipice, depuis sa mise en faillite elle a fait un grand pas en avant». Continuer dans ce mode de gouvernance avec les oeillères de l'autosuffisance, c'est aboutir une fois de plus à des crises politiques et des règlements de comptes sanglants. Pour faire cesser la corruption insurrectionnelle, le pouvoir n'a pas d'autre choix que d'instaurer des règles institutionnelles de partage des richesses justes et équitables en commençant par une politique des salaires répondant aux normes d'un pays qui s'est enrichi et aux ambitions d'une population qui ne veut plus attendre.